



## DESCRIPTIF DE FONCTIONS

<b>Intitulé du poste :</b>	Chargé-e de l'atténuation des risques climatiques et environnementaux
<b>Section :</b>	Programme durabilité environnementale et changement climatique (CCES)
<b>Lieu d'affectation :</b>	Nouméa, Nouvelle-Calédonie
<b>Supérieur-e hiérarchique :</b>	Conseiller-ère principal-e RSE
<b>Personne supervisée :</b>	Aucune.
<b>Objet du poste :</b>	Le·La Chargé-e de l'atténuation des risques climatiques et environnementaux sera principalement chargé-e de la mise en œuvre de la politique de <b>responsabilité sociale et environnementale</b> (RSE) de la CPS, contribuant ainsi directement aux axes 2 (opérations) et 3 (programmes) de cette politique. La personne titulaire du poste exercera ses missions et ses responsabilités au niveau de l'Organisation et des programmes, en lien avec les services et les exigences internes de la CPS, de manière à ce que les garanties sociales et environnementales les plus strictes soient observées pour les opérations et activités de la CPS.
<b>Date :</b>	avril 2023

### Contexte institutionnel et organigramme

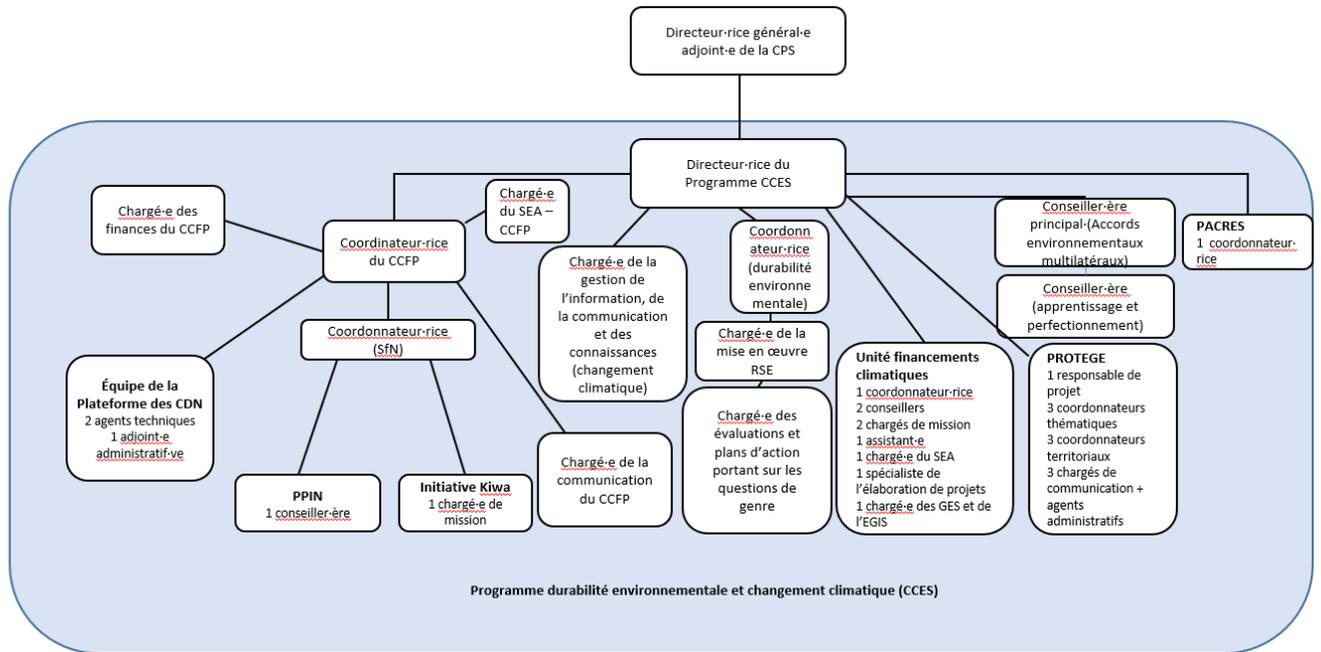
La CPS est déterminée à combiner, au sein de programmes phares, ses compétences de pointe dans différents secteurs, ses capacités de recherche, son réseau et son expérience dans la mise en œuvre de projets. Ces programmes phares nous permettent d'apporter plus rapidement des réponses aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle dans le Pacifique bleu et de saisir plus activement les possibilités qui se présentent. Ils facilitent la collaboration avec nos membres et l'obtention de résultats pour les peuples du Pacifique. Ils contribuent à transformer notre efficacité institutionnelle dans le cadre du Plan stratégique 2022–2031 de la CPS et de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.

La **menace que représente le changement climatique** exige de la CPS qu'elle se mobilise tout entière afin de relever ce défi de taille pour la région. La CPS travaille actuellement à l'élaboration et à la consolidation d'une approche plus stratégique et intégrée du changement climatique au travers de son **Programme phare sur le changement climatique (CCFP)**. Ce dernier vise à améliorer les services et les capacités liés au changement climatique de façon plus globale, stratégique et cohérente.

L'objectif est d'accroître la visibilité de l'ensemble de l'action climatique de la CPS et de ses travaux connexes sur la résilience, d'avancer dans ce domaine en accord avec l'ambition et le soutien souhaités par les membres, ainsi que de mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer ces actions. Cet objectif s'inscrit dans le droit fil du premier axe

prioritaire – « Résilience et action climatique » – du nouveau Plan stratégique de la CPS. Les actions menées dans ce cadre devraient également permettre de définir plus clairement la valeur ajoutée de la CPS pour la région dans le domaine du changement climatique, ainsi que la complémentarité de l'Organisation avec les capacités et les services proposés aux membres par d'autres entités de l'architecture régionale. C'est le **Programme durabilité environnementale et changement climatique (CCES)** qui est chargé de l'élaboration et la mise en œuvre du CCFP, mais tous les programmes, équipes et divisions de la CPS apportent leur pierre à l'édifice.

Le CCFP s'appuiera sur les éléments suivants : le Plan stratégique de la CPS, le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique (FRDP), les priorités liées au changement climatique défendues lors des réunions des directeurs sectoriels organisées par la CPS, l'organe directeur de la Communauté du Pacifique, la Stratégie 2050, et les priorités régionales reflétées par les négociations et les politiques nationales en matière de changement climatique.



**Organigramme de CCES**

**Domaines de résultats essentiels (Objectifs)**

Le-La Chargé-e de l'atténuation des risques climatiques et environnementaux occupera un poste transversal, et devra à ce titre interagir avec la plupart des divisions techniques et scientifiques de la CPS. Sa mission sera composée de deux volets principaux : un volet d'atténuation du changement climatique, consistant notamment en l'évaluation globale de l'impact de chaque programme phare en lien avec le climat, et un volet d'atténuation globale des risques environnementaux de la CPS.

La personne titulaire du poste devra travailler en collaboration avec l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue (SPL), avec la Direction opérations et gestion, ainsi qu'avec toutes les divisions techniques de la CPS, en vue de favoriser la conception d'opérations, de programmes et de projets responsables du point de vue social et environnemental. Elle devra en outre travailler avec les organisations partenaires de la CPS, notamment avec les partenaires régionaux et nationaux, de manière à renforcer les garanties sociales et environnementales au sein des institutions de ces partenaires.

*Une description générale des performances attendues dans les domaines précités est fournie ci-dessous.*

Responsabilités du-de la titulaire du poste	Indicateurs de réussite
<b>Objectif 1 – Coordination du processus d’atténuation du changement climatique au sein de la CPS (40 %)</b>	
<p><b>Axe « opérations » du plan d’action RSE (volet institutionnel)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloter et favoriser la collecte de données concernant les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) de la CPS, en vue d’une analyse approfondie.</li> <li>• Veiller à ce que les mesures d’économie d’énergie internes appropriées soient prises et favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions présentant un bon rapport coût-efficacité, en menant des études de faisabilité, en élaborant des propositions de financement et en supervisant les activités menées.</li> <li>• Coordonner la mise en œuvre du fonds de neutralité carbone de la CPS en partenariat avec les interlocuteurs au sein des divisions, le-la Directeur-riche des finances et la Direction de la CPS pour permettre la mise en place progressive d’activités internes de compensation des émissions de carbone résiduelles de la CPS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un inventaire annuel des émissions de GES est préparé et inclus dans le rapport annuel de la CPS présentant les avancées dans la réalisation de l’objectif de réduction des émissions de l’Organisation.</li> <li>• À l’issue d’audits énergétiques réalisés à Suva et à Nouméa, des recommandations sont formulées aux fins de la modernisation des installations et de l’utilisation de technologies appropriées pour réduire les émissions de GES.</li> <li>• Les politiques de la CPS reflètent pleinement l’engagement de l’Organisation en faveur de la résilience climatique.</li> <li>• Des projets de compensation interne des émissions sont élaborés dans le cadre du fonds de neutralité carbone et mis en œuvre pour compenser les émissions résiduelles de la CPS.</li> </ul>
<b>Objectif 2 : Gestion de l’atténuation de l’impact climatique (40 %)</b>	
<p><b>Axe « programmes » du plan d’action RSE (programmes OU activités)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloter l’apport de conseils et d’un appui aux divisions s’agissant de l’évaluation et de la gestion de l’impact des projets du point de vue du changement climatique (émissions de GES principalement).</li> <li>• Mener une évaluation des risques et des impacts RSE des activités entreprises dans le cadre des projets à l’aide des processus d’évaluation RSE : veiller à ce que les projets élaborés dans le cadre du CCFP et en particulier du portefeuille de la CPS relatif au changement climatique soient évalués avec les logiciels appropriés (ExACT ou un logiciel équivalent, par exemple), de manière à mettre en évidence les risques et les impacts environnementaux et climatiques de ces projets, et à déterminer les activités à faible intensité de carbone réalisables dans le cadre des projets de la CPS.</li> <li>• Piloter l’intégration transversale des processus d’évaluation et d’atténuation des risques environnementaux et climatiques dans le cadre des activités des projets et des programmes des divisions techniques de la CPS, en partenariat avec l’équipe de soutien RSE et le groupe de pratique RSE : réaliser les calculs et l’analyse relatifs à l’impact sur le changement climatique pendant la phase de conception du projet, et veiller à ce qu’un suivi de cet impact soit réalisé tout au long de la mise en œuvre du projet, de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les divisions reconnaissent la valeur ajoutée que présentent le calcul et l’atténuation des impacts sur le changement climatique pour la durabilité.</li> <li>• Les activités de la CPS en lien avec le changement climatique mises en œuvre dans le cadre du Programme phare sur le changement climatique (au sein des divisions techniques de la CPS) sont évaluées au regard de leurs impacts sur le changement climatique. Des mesures d’atténuation visant à assurer une durabilité sociale et environnementale sont adoptées systématiquement pour tous les risques liés aux projets de la CPS.</li> <li>• Les divisions ont une bonne compréhension de ce que sont les risques environnementaux et climatiques et sont en mesure de tenir compte de ces risques et impacts pendant la phase de conception du projet.</li> <li>• Les divisions interagissent avec l’équipe RSE de manière à veiller à ce que les risques environnementaux et climatiques appropriés soient pris en compte dans les activités de la CPS.</li> </ul>

<p>manière à permettre les ajustements nécessaires et l'établissement de rapports.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des divisions en matière de risques et d'impact environnementaux et climatiques dans le cadre des activités des projets et programmes, à l'aide des outils de diffusion appropriés.</li> <li>• Veiller à l'inclusion, en temps opportun, de mesures d'atténuation tout au long de la mise en œuvre des projets.</li> </ul>	
<p><b>Objectif 3 : Mise au point des activités prévues dans le Plan stratégique du Programme CCES (20 %)</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les interactions et les partenariats avec des organisations nationales et internationales dans le domaine de l'atténuation des risques climatiques et environnementaux, et ainsi garantir la collaboration entre la CPS et ses partenaires régionaux.</li> <li>• Apporter un appui à l'équipe d'audit et des risques de la CPS de manière à améliorer la compréhension globale des risques climatiques et des autres risques RSE, dans le cadre de la stratégie d'atténuation des risques de la CPS.</li> <li>• Participer à l'élaboration d'outils d'intégration transversale appropriés et aux processus de collaboration conçus par l'équipe RSE, de manière à veiller à l'atténuation des risques RSE.</li> <li>• Apporter un appui à l'équipe RSE dans le processus de suivi, évaluation et apprentissage, et ainsi veiller à ce qu'un suivi RSE adéquat soit effectué, notamment au travers de processus plus institutionnalisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les possibilités de partenariat avec des organisations régionales et internationales (par exemple organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique [CORP], Centre et Réseau des technologies climatiques [CTCN], Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche [UNITAR], etc.) sont analysées et des initiatives sont mises sur pied.</li> <li>• Tous les plans d'activité des divisions de la CPS, le Plan stratégique et les projets de l'Organisation comprennent un volet approprié de gestion des risques RSE dans le cadre de leur stratégie d'atténuation des risques.</li> <li>• Les divisions tiennent compte des risques climatiques et des risques RSE dans leurs projets liés au changement climatique, et ils prennent des mesures d'atténuation et établissent des rapports à cet égard.</li> <li>• Un ensemble de supports de sensibilisation est mis à la disposition des divisions par l'intermédiaire de l'intranet ou de la plateforme d'apprentissage de la CPS, de manière à soutenir comme il se doit l'évaluation et la gestion des risques RSE.</li> </ul>

Remarque :

Les indicateurs ci-dessus ne sont fournis qu'à titre indicatif. Les mesures précises de la performance pour le poste devront faire l'objet d'une discussion entre le-la titulaire et son-sa supérieur-e hiérarchique dans le cadre du processus d'amélioration de la performance.

## Tâches courantes les plus complexes

Mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques climatiques et environnementaux dans le cadre de la politique RSE.

- Définir une vision commune de l'atténuation des risques climatiques et des risques RSE à l'échelle de l'Organisation.
- Travailler et exercer son influence de manière efficace et efficiente sans autorité hiérarchique dans de nombreux domaines liés à l'exécution de projets/d'activités, à la fourniture de conseils stratégiques et à la coordination.
- Élaborer et piloter des processus visant à garantir la responsabilité environnementale de tous les programmes et projets de la CPS et, si ces programmes et projets relèvent du Programme phare sur le changement climatique, à garantir que ceux-ci font l'objet d'une évaluation des risques climatiques.
- Œuvrer, aux côtés des organisations membres du CORP et d'autres partenaires, au renforcement de la responsabilité sociale et environnementale à l'échelle régionale : constituer un réseau et définir les possibilités dans la région.

Autres fonctions :

- Gérer des tâches de différentes natures.
- Réagir rapidement à des demandes de conseil multiples, ponctuelles et souvent urgentes ; établir des priorités.

## Relations fonctionnelles et compétences relationnelles

Principaux interlocuteurs internes et externes	Types d'échanges les plus fréquents
<p><b>Externes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations membres du CORP/partenaires régionaux : Université du Pacifique Sud (USP), Programme régional océanien de l'environnement (PROE), Fonds mondial pour la Nature (WWF), Conservation International (CI), Union européenne (UE), Agence allemande de coopération internationale (GIZ), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)</li> <li>• États et Territoires membres de la CPS</li> <li>• Consultants et/ou sous-traitants externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement et supervision de l'assistance technique.</li> <li>• Collaboration avec d'autres organisations membres du CORP pour la définition de mesures de responsabilité sociale et environnementale.</li> <li>• Présentation et explication des garanties environnementales et sociales de la CPS.</li> <li>• Préparation et envoi de propositions de projets et de notes conceptuelles.</li> </ul>
<p><b>Internes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller-ère principal-e RSE, Conseiller-ère principal-e (Accords multilatéraux environnementaux sur le changement climatique), Unité financements climatiques (CFU), et Directeur-riche de CCES</li> <li>• Personnel des divisions</li> <li>• Équipes de la CPS, Direction opérations et gestion (OMD), Division droits de la personne et développement social (HRSD) ; RH, service informatique, finances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à la mise en œuvre du plan d'action RSE.</li> <li>• Animation de formations sur la RSE ou d'ateliers.</li> <li>• Coopération pour l'adoption de la RSE.</li> </ul>

## Niveau de délégation

- Budget de fonctionnement : *Sans objet*
- Niveau autorisé d'engagement de dépenses ne requérant pas l'aval du-de la supérieur-e hiérarchique : *Sans objet*

## Profil personnel

*Cette section vise à décrire les compétences requises pour que le-la titulaire du poste puisse exécuter ses fonctions à 100 % d'efficacité. (Cette description ne correspond pas nécessairement au profil du-de la titulaire actuel-le du poste.) Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'acquis équivalents, ou encore de compétences essentielles, de qualités personnelles ou de compétences propres au poste considéré.*

### Qualifications

Essentielles	Souhaitables
<ul style="list-style-type: none"><li>• Diplôme en sciences environnementales, en gestion de projets ou dans un domaine connexe ou équivalent.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualifications en gestion de projets (gestion de ressources humaines et financières, de partenaires, de produits et de résultats).</li></ul>

## Connaissances et expérience

Essentielles	Souhaitables
<ul style="list-style-type: none"><li>• Au moins cinq années d'expérience de la gestion environnementale transversale, notamment de la recherche, avec une composante importante d'atténuation et d'analyse des risques climatiques ainsi que de l'établissement de rapports, dans le secteur public ou au sein d'une organisation de développement.</li><li>• Cinq années d'expérience de l'exploitation, au niveau des projets, d'analyses sur la durabilité environnementale et les risques climatiques réalisées à l'aide de logiciels.</li><li>• Capacité avérée à nouer des relations humaines et à collaborer avec un large éventail de bailleurs de fonds et d'organismes de développement.</li><li>• Connaissance et expérience avérées des compensations internes et externes des émissions de carbone, notamment des cadres internationaux y afférents.</li><li>• Expérience pratique pertinente acquise dans un pays en développement.</li><li>• Expérience avérée de la représentation d'organisations, d'organismes ou d'administrations à l'échelon régional et international.</li><li>• Aptitude à travailler dans un esprit constructif pour résoudre des problèmes, répondre aux inquiétudes et surmonter les divergences de vues.</li><li>• Capacité avérée à travailler de manière autonome et à s'organiser, à accomplir plusieurs tâches en même temps et à respecter les dates butoirs lorsque les demandes d'assistance sont à la fois multiples et urgentes.</li><li>• Les langues de travail officielles de la CPS sont le français et l'anglais. La personne titulaire de ce poste devra disposer d'une excellente maîtrise de l'anglais (à l'oral comme à l'écrit).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Expérience professionnelle pratique acquise dans le Pacifique insulaire.</li></ul>

## Compétences clés/qualités personnelles/compétences spécifiques

Les niveaux ci-dessous sont caractéristiques de ce que l'on peut attendre à 100 % d'efficacité.

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bonnes compétences en gestion de projets (notamment en gestion des ressources humaines, des finances et des partenaires)</li><li>• Interaction avec les parties prenantes et communication</li><li>• Conseils techniques avisés</li><li>• Capacité à mener une réflexion stratégique et à la mettre à profit au niveau opérationnel</li><li>• Autonomie</li></ul>
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prise de décision</li><li>• Rédaction pour différents publics, par exemple des rapports destinés aux bailleurs de fonds, des politiques, des articles de fond ou des propositions de financement</li><li>• Capacités relationnelles, interpersonnelles, de gestion de personnel et de communication : au sein du Programme CCES, avec la direction et le personnel des divisions, ainsi qu'en externe avec les partenaires du développement.</li></ul>
Connaissance pratique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi et évaluation des activités de projets.</li><li>• Méthodes de recherche quantitatives et qualitatives, et analyse de données.</li><li>• Préparation de budgets et rapports financiers.</li></ul>
Connaissance élémentaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aptitude à traiter avec professionnalisme des informations confidentielles.</li><li>• Politiques et procédures de la CPS</li></ul>

## Comportements déterminants

*Dans le cadre du processus d'amélioration de la performance, tous les agents sont évalués au regard des **comportements déterminants** suivants :*

- Engagement et responsabilité
- Compétences professionnelles/techniques
- Esprit d'équipe
- Attachement à la satisfaction du client
- Grande capacité de communication et aisance relationnelle
- Esprit d'initiative

## Qualités personnelles

- Sens aigu de la déontologie et de l'éthique
- Affabilité
- Sens aigu et avéré du service client

### Modification du descriptif de fonctions

Il peut se révéler nécessaire d'envisager de modifier le descriptif de fonctions en raison de la nature évolutive du milieu de travail, et notamment de l'évolution technologique ou statutaire. La CPS peut apporter les modifications requises, le cas échéant. Le présent descriptif de fonctions pourra également être réexaminé dans le cadre du cycle annuel de gestion de la performance, en amont des activités de planification connexes.